

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026 **NOTE DE SYNTHÈSE**

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

Introduction

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires qui s'imposent aux collectivités locales : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 est présenté au vote du conseil municipal du mercredi 15 avril 2026. Il fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 février 2026 (soit, conformément à la loi, dans les 10 semaines précédant le vote du budget par le Conseil).

La commune de Fontenay-Trésigny gère quatre budgets distincts :

- Le **Budget Général**, qui concerne les activités habituelles de la commune,
- Le **Budget annexe « Plaine Zola »**, pour l'aménagement d'un lotissement sur le site dit de « la Plaine Zola ».
- Le **Budget de l'Eau**, qui concerne la gestion du réseau d'eau potable et des châteaux d'eau, la distribution étant confiée à la société Suez dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public,
- Le **Budget Assainissement**, pour les activités liées à l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif et la gestion de la station d'épuration, assurées en régie,

Les budgets peuvent être consultés à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Table des matières de la note synthétique du Budget Primitif 2026

I.	Cadre général des budgets	3
1)	<u>Orientations et priorités budgétaires</u>	<u>3</u>
2)	<u>Montants d'équilibre des budgets proposés</u>	<u>4</u>
3)	<u>Comment sont structurés les budgets communaux ?</u>	<u>4</u>
II.	Budget général	5
1)	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>5</u>
	Dépenses de fonctionnement	5
	Principales dépenses de la section de fonctionnement	5
	Répartition des dépenses réelles de fonctionnement	9
	Recettes de fonctionnement	10
	Détail des recettes de la section de fonctionnement	10
	Répartition des recettes réelles de fonctionnement	12
2)	<u>Section d'investissement</u>	<u>12</u>
	Dépenses d'investissement	13
	Recettes d'investissement	16
3)	<u>Données synthétiques du Budget Général</u>	<u>17</u>
	Principaux ratios du budget primitif 2025	17
	État de la dette	17
III.	Budget Eau	18
1)	<u>Section d'exploitation</u>	<u>18</u>
	Dépenses d'exploitation	18
	Recettes d'exploitation	18
2)	<u>Section d'investissement</u>	<u>18</u>
	Dépenses d'investissement	18
	Recettes d'investissement	18
	Etat de la dette	18
IV.	Budget Assainissement	19
1)	<u>Section d'exploitation</u>	<u>19</u>
	Dépenses d'exploitation	19
	Recettes d'exploitation	20
2)	<u>Section d'investissement</u>	<u>20</u>
	Dépenses d'investissement	20
	Recettes d'investissement	20
	État de la dette	20

I. Cadre général des budgets

1) Orientations et priorités budgétaires

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 février dernier, le budget général a été établi avec les principes suivants :

- **Offrir un service public local de qualité aux habitants :**
 - Poursuivre l'organisation de spectacles diversifiés et de qualité au centre culturel,
 - Maintenir les aides financières (assistantes maternelles, Scol'R et Imagine'R, Véligo),
 - Poursuivre le soutien apporté au CCAS, notamment par le biais d'une subvention,
 - Veiller à une gestion rigoureuse des ressources et des dépenses de fonctionnement, optimiser les subventions afin de faire co-financer les projets de la commune,
 - Veiller au bien-être au travail des agents municipaux, qui mettent en œuvre et incarnent le service public,
 - Continuer à investir pour la qualité du cadre de vie dans les quartiers.
- ⇒ **Dans le domaine de l'enfance et la jeunesse :**
 - Soutenir l'organisation de classes de découverte,
 - Poursuivre l'investissement pour l'entretien des écoles,
 - Poursuivre la politique mise en œuvre pour l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap,
 - Maintenir les moyens de fonctionnement du centre de loisirs et de l'espace jeunesse,
 - Poursuivre l'organisation de séjours l'été pour les enfants du centre de loisirs et les ados,
 - Poursuivre les actions mises en œuvre par la commission éducation et solidarités (séjour, sorties et animations diverses...),
- **Prendre en compte l'augmentation des effectifs scolaires et périscolaires :**
 - Poursuivre le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire et de deux classes de maternelle au groupe scolaire Jules Ferry,
- **Contribuer à la transition écologique et aller vers une plus grande sobriété énergétique :**
 - Poursuivre et développer les démarches entreprises pour plus de sobriété énergétique (isolation, LED, ...),
 - Procéder à la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux
 - Poursuivre le projet de réhabilitation thermique de l'école Paul Langevin,
- **Œuvrer en faveur de l'environnement et du lien à la nature :**
 - Poursuivre le programme pluriannuel de réfection de l'éclairage public en LED : en 2026 seront concernés 66 points lumineux,
 - Poursuivre l'aménagement du parc du château, accessible tous les jours depuis l'été 2023, en partenariat notamment avec Initiatives 77,
- **Soutenir et encourager la dynamique de la vie locale :**
 - Accompagner et soutenir l'activité des associations, qui animent la commune,
 - Permettre aux jeunes élus du conseil municipal des jeunes de mettre en œuvre leurs projets,
 - Soutenir les commerçants locaux et la vie du marché,
 - Valoriser et faire découvrir le patrimoine historique.
- **Poursuivre les améliorations de l'espace public, des réseaux et de l'éclairage public :**
 - Poursuivre le programme pluriannuel de réfection de l'éclairage public en LED,
 - Œuvrer en faveur de l'accessibilité et de la sécurité des piétons,
 - Procéder à la création de trottoirs Rue Lavoisier,
 - Poursuivre le projet de réhabilitation de la filière boue de la STEP,
- **Poursuivre les actions en faveur de la sécurité routière :**
 - Installer une caméra de vidéo verbalisation place de l'Eglise.

2) Montants d'équilibre des budgets proposés

Les budgets proposés au vote du conseil municipal s'équilibrent aux montants suivants :

Montants d'équilibre BP 2026	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget Général	8 325 506,15 €	5 653 737,95 €
Budget annexe Plaine Zola	45 890,00 €	- €
Budget de l'Eau	316 304,88 €	121 836,58 €
Budget Assainissement	615 440,53 €	564 272,97 €

Le tableau ci-après retrace la manière dont sont composés les équilibres budgétaires, en prenant en compte les résultats reportés et les restes à réaliser (RAR) en investissement.

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2026	Résultat reporté 2025	Montant d'équilibre	BP 2026	Restes à réaliser 2025	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Général	Dépenses	8 325 506,15 €		8 325 506,15 €	2 166 024,14 €	3 487 713,81 €		5 653 737,95 €
	Recettes	7 599 858,16 €	725 647,99 €	8 325 506,15 €	2 603 769,12 €	2 922 363,16 €	127 605,67 €	5 653 737,95 €
Budget de l'Eau	Dépenses	316 304,88 €		316 304,88 €	119 573,44 €	2 263,14 €		121 836,58 €
	Recettes	200 307,04 €	115 997,84 €	316 304,88 €	47 914,01 €	- €	73 922,57 €	121 836,58 €
Budget Assainissement	Dépenses	615 440,53 €		615 440,53 €	530 597,97 €	33 675,00 €		564 272,97 €
	Recettes	507 308,27 €	108 132,26 €	615 440,53 €	486 224,90 €		78 048,07 €	564 272,97 €
Budget de la Plaine Zola	Dépenses	45 890,00 €		45 890,00 €	- €			- €
	Recettes	- €	45 890,00 €	45 890,00 €	- €			- €

Les Restes à Réaliser (RAR) sont les dépenses et recettes engagées en 2025 mais non exécutées au 31 décembre. Pour mémoire, un déficit sur l'exercice précédent donne lieu à un résultat reporté en dépenses, alors qu'un excédent sur l'exercice précédent donne lieu à un résultat reporté en recettes. Dans la section d'investissement, cette composante est appelée solde d'exécution reporté.

3) Comment sont structurés les budgets communaux ?

Les budgets de la collectivité sont structurés en deux parties, chacune composée de dépenses et de recettes :

- **La section de fonctionnement** (ou d'exploitation pour les services de l'Eau et de l'Assainissement) : elle correspond à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux et de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- **La section d'investissement** comporte en dépenses le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux de construction, de voirie et acquisition de gros matériel) et en recettes les emprunts, les subventions de l'État et d'autres organismes. On y trouve aussi l'autofinancement, dégagé de la section de fonctionnement.

Chacune de ces sections doit être établie à l'équilibre.

À l'intérieur de chaque partie du budget, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles. Cette structure est un cadre budgétaire (M57 pour le budget général, M49 pour l'eau et l'assainissement) que les collectivités sont tenues de respecter.

II. Budget général

Les principaux équilibres du budget général, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2026	Résultat reporté 2025	Montant d'équilibre	BP 2026	Restes à réaliser 2025	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Général	Dépenses	8 325 506,15 €		8 325 506,15 €	2 166 024,14 €	3 487 713,81 €		5 653 737,95 €
	Recettes	7 599 858,16 €	725 647,99 €	8 325 506,15 €	2 603 769,12 €	2 922 363,16 €	127 605,67 €	5 653 737,95 €

1) Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer son quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2025 (hors DBM*)	Budget primitif 2026	Evolution 2025-2026
011- Charges à caractère général	2 208 973,27 €	2 167 282,34 €	-1,89%
012- Charge de personnel	4 185 162,86 €	4 339 709,35 €	3,69%
014- Atténuation de produits	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
65- Autres charges de gestion courante	709 031,82 €	664 754,01 €	-6,24%
66- Charges financières	121 194,03 €	131 954,50 €	
67- Charges exceptionnelles	12 552,00 €	12 552,00 €	
68- Dotations provisions semi-budgétaires	5 873,00 €	5 000,00 €	
Total des dépenses réelles fonctionnement	7 292 786,98 €	7 371 252,20 €	1,08%
023- Virement à la section d'investissement	289 795,19 €	583 051,85 €	
042- Opérations d'ordre	326 936,53 €	371 202,10 €	
Total	7 909 518,70 €	8 325 506,15 €	

* DBM = décision budgétaire modificative

Principales dépenses de la section de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Les charges à caractère général qui représentent 29,40 % des dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,89 % par rapport au budget primitif (BP) 2025.		
Article 6042	Achats de prestations de services	416 240 €
Cet article regroupe de nombreuses dépenses courantes notamment : 318 000 € pour la fourniture des repas de la restauration scolaire et du centre de loisirs (Convivio), 33 040 € pour les classes de découverte, 4 300€ pour le séjour au zoo de Beauval (séjour 2026), ainsi que 2 800 € pour les spectacles enfants organisés en avril dont le prochain s'intitule « Tout Molière... ou presque ! », 18 100 € pour les séjours et spectacles du centre de loisirs et 40 000 € pour les spectacles organisés par la commune au centre culturel M. Polnareff. Cet article enregistre une baisse de 3,28% par rapport au budget primitif 2024 et de 3,06% au regard du réalisé et ce, malgré une hausse de 5,5% du prix des repas de la restauration scolaire applicable à compter du 1 ^{er} février 2025.		

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Article 60611	Eau et assainissement	45 000 €
Article 60612	Energie et électricité	402 000 €
Article 60621	Combustibles	16 000 €
Article 60622	Carburants	34 600 €
Les dépenses ci-dessus concernent les fluides pour les bâtiments communaux. Elles sont en augmentation pour l'eau et l'assainissement par rapport au BP 2025 (+12,5%) pour tenir compte du réalisé qui s'établit à 51 215 €. Il y a eu une régularisation pour le complexe sportif Pierre Curé en 2025, d'où un montant légèrement en deçà du réalisé. Les dépenses énergétiques (gaz et électricité) sont, quant à elles, en baisse du fait d'une légère diminution des prix. Le montant inscrit pour les combustibles est, pour sa part, stable par rapport au BP 2025. La dépense relative aux carburants destinés aux véhicules communaux et matériels des services techniques, est en augmentation de 14,19% par rapport au BP 2025 pour tenir compte de la hausse du prix du baril.		
Article 60623	Alimentation	49 700 €
Cette ligne concerne les achats d'alimentation pour les fêtes et cérémonies dont les chocolats de Noël des maternels et ceux de Pâques (3 700 €), ainsi que pour les goûters et activités du centre de loisirs et de l'espace jeunesse. Depuis février 2024, les goûters ne sont plus livrés par le prestataire de la restauration scolaire, ils sont gérés en interne ce qui a permis une économie moyenne de 53 centimes / goûter (prix du goûter Convivio : 0,89 € contre 0,41 € pour la commune).		
Articles 60624 à 6068	Diverses fournitures	201 070 €
Ces dépenses correspondent à toutes les fournitures : d'espace verts, de voirie, d'équipements divers, de fournitures administratives, vêtements de travail.		
Article 611	Contrats de prestations de services	242 640 €
À cet article sont inscrites des prestations régulières : 22 000 € pour l'organisation des ateliers de musique dans les écoles (Centres Musicaux Ruraux), 26 000 € pour le contrat d'entretien des vêtements des cuisiniers (cantines scolaires) notamment. Cet article est en forte augmentation par rapport au budget primitif 2025 et de 58,75% par rapport au réalisé. Cette augmentation est justifiée par la révision annuelle des contrats et la prise en compte sur une année pleine d'un contrat passé avec un prestataire extérieur pour assurer la régie des spectacles du centre culturel ainsi que du repas du cabaret assuré par un prestataire extérieur. Il est à noter que pour chaque spectacle organisé au centre culturel, une recette est associée. En 2026 est prévue au budget l'entretien des espaces verts pour un montant de 70 000 € et le contrat de location de bennes et évacuation des déchets liés aux Services Techniques (56 000 €) (qui était imputé à l'article 6188 les années précédentes par erreur).		
Article 61358	Autres locations mobilières	22 844 €
A cet article les crédits sont dédiés à la location des photocopieurs pour 10 500 € et la location d'autres matériels qui pourraient être nécessaires dans le cadre de l'activité des services et l'organisation de spectacles.		
Article 61521	Terrains	8 500 €
Article 615221	Bâtiments publics	52 300 €
Article 615228	Autres bâtiments	6 000 €
Ces sommes sont destinées aux travaux d'entretien nécessaires sur les stades, les bâtiments publics (chaudière, travaux d'ordre électrique dans les bâtiments, entretien des chéneaux, gouttières, toits terrasse etc,...) et les logements communaux. La TVA est récupérée sur les dépenses effectuées à l'article 615221. À l'article 61521 sont inscrites les dépenses de drainage des terrains de sport du complexe sportif Pierre Curé et du stade d'Orly. A l'article 615228, il est reconduit les travaux relatifs au traitement contre l'humidité d'une façade d'un bâtiment communal (6 000 €), non réalisés en 2025.		
Article 615231	Voiries	92 093 €
Sont prévus sur cette ligne 30 000 € pour l'élagage annuel des arbres de la commune et la taille de sécurité intermédiaire boulevard Etienne Hardy ainsi que des sommes pour la réfection de trottoirs et voiries (affaissements, nids-de-poule, reprise des entourages de tampons...). A noter que la TVA est récupérée sur ces dépenses.		
Article 615232	Réseaux	45 514 €
Les sommes prévues sur cette ligne concernent les interventions diverses effectuées sur l'éclairage public pour		

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
37 514 € et l'entretien du parc des hydrants (bouches et poteaux d'incendie) pour 8 000 €.		
Article 61524	Bois et forêts	19 000 €
La somme inscrite à cet article concerne l'abattage des arbres « malades » du parc du château		
Article 61551	Matériel roulant	20 120 €
Les sommes inscrites à cet article concernent l'entretien général du parc automobile pour 14 120 € et de la balayeuse pour 6 000 €.		
Article 61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	12 000 €
Les sommes inscrites à cet article concernant l'entretien et la réparation des électroménagers des restaurations scolaires pour 6 000 € et de la remise en état des aires de jeux pour 6 000 €		
Article 6156	Maintenance	203 829 €
Cette ligne est en augmentation de 19,76 % par rapport au budget primitif 2025 et de 81,97% par rapport au réalisé pour prendre en compte le contrat de maintenance des systèmes de chauffage pour 38 039 €. Elle concerne les contrats pour, notamment, la maintenance des chaudières, de la climatisation de la maison de santé, des extincteurs, des équipements des aires de jeux, de la signalisation lumineuses, de l'éclairage public, des ascenseurs, des différents logiciels des services communaux (...) ainsi que la vérification par un bureau de contrôle des installations (gaz, électricité, incendie).		
Articles 6168	Assurances	62 000 €
Sur cet article sont prévues les dépenses liées aux contrats d'assurance des biens et véhicules de la commune. Le montant des cotisations est en hausse par rapport à 2025 et au précédent marché.		
Articles 6184	Versements à des organismes de formation	10 000 €
Les crédits dédiés à la formation des agents et à l'apprentissage est en baisse par rapport au BP2025 au regard du réalisé de 7 649 € et des besoins recensés pour 2026.		
Article 6188	Autres frais divers	19 900 €
Les dépenses imputées à cet article incluent notamment les sorties et animations organisées par la commission Enfance (8 000 €) et les sorties du centre de loisirs ainsi que celles organisées dans le cadre des séjours (5 000 €).		
Article 6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000 €
Une somme est prévue comme chaque année dans le cadre de procédures contentieuses auxquelles la commune est amenée à faire face.		
Article 6232	Fêtes et cérémonies	20 000 €
Cet article compte notamment le feu d'artifice pour 7 000 €, la fanfare, les prestations musicales pour les commémorations et cérémonies pour 2 000€, les colis pour les aînés pour 11 000 € et l'installation des illuminations de fin d'année pour 10 000 € ainsi que l'achat de sapins et décorations pour 5 100 €.		
Article 6237	Publications	22 500 €
Cette dépense correspond aux frais de publication des Flash Infos (20 000 €), des flyers et de l'impression des billets pour les spectacles organisés à l'espace culturel Michel Polnareff.		
Article 6247	Transports collectifs	7 624 €
Il s'agit de tous les coûts de transport en bus pour, principalement, les sorties du centre de loisirs et de la commission éducation et solidarités.		
Article 6281	Concours divers (cotisations)	17 490 €
Cette dépense correspond aux cotisations versées par la commune dans le cadre de son adhésion à des organismes et associations tels que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Environnement, l'Union des Maires 77.		
Article 6283		
Est inscrit à cet article le contrat de nettoyage de la Maison de santé pour un montant de 18 144 €.		

Chapitre 012 – Charges de personnel	4 339 709 €
Les charges de personnel incluent non seulement la masse salariale mais également les dépenses intrinsèquement liées comme la formation professionnelle, les prestations sociales, les frais médicaux, la médecine professionnelle et l'assurance du personnel. Pour 2026, elles connaissent une augmentation de 2,47 % afin de prendre en compte la revalorisation du SMIC de 1,18 %, « le glissement vieillesse technicité » (avancement d'échelon, de grade etc...), l'augmentation de 3 points de la CNRACL dont le taux de cotisation passe de 34,65% à 37,65% en 2026.	

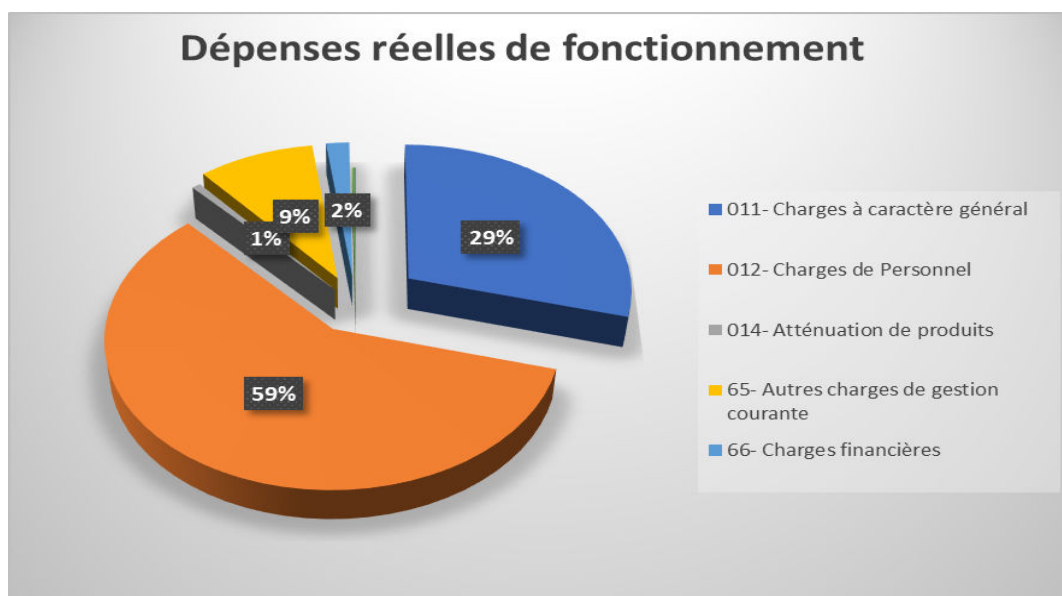
Pour mémoire, en date du 1^{er} janvier 2026, la commune emploie :

- 86 fonctionnaires titulaires
- 27 contractuels
- 1 apprenti

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		
Article 65134	Aides	54 150 €
A cet article sont prévues les aides aux familles pour : - L'emploi d'une assistante maternelle (3,55 € par jour de garde) pour 30 000 € - La carte de transport Scol'R pour les écoliers/collégiens et Imagin'R pour les lycéens, soit 24 000 € - L'aide à la location des vélos à assistance électrique Veligo pour 150 €		
Article 65311	Indemnités	121 000 €
A cet article sont prévues les indemnités versées.		
Article 65568	Autres contributions	210 650 €
Il s'agit principalement de la contribution de la commune au fonctionnement du syndicat intercommunal de gestion de la piscine (SIEGCL). Après avoir fortement augmentée en 2024 pour tenir compte des travaux de rénovation énergétique de la piscine, elle redescend en 2026 à 210 000€. La contribution au SYAGE est aussi payée à cet article.		
Article 657361	Subvention à la Caisse des Ecoles	74 930 €
Cette contribution est stable par rapport à 2024 (73 230 € en 2024). Pour rappel, en 2025, la subvention avait connu une augmentation afin qu'une subvention exceptionnelle soit versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry (9 286,50 €) pour le financement des classes sans cartable.		
Article 657363	Subvention au CCAS	31 000 €
Après avoir fortement augmentée en 2023 pour tenir compte notamment de l'ouverture de l'épicerie solidaire, la subvention au CCAS connaît une baisse de 9 000 € au regard de la bonne gestion de l'épicerie solidaire et des nombreux dons reçus par le CCAS.		
Article 65748	Subventions aux associations	130 000 €
Les subventions aux associations font l'objet d'une discussion en commission projets culturels et associatifs. Elles apparaissent dans la maquette budgétaire : pages 123 et 124 et feront l'objet d'une délibération spécifique. À noter qu'à cet article sont aussi financés les « bons jeunes », accordés à tous les mineurs tréfontains qui adhèrent à une association.		
Articles 65811 et 65818	Autres	18 038 €
A ces articles sont prévus les redevances et les droits d'accès aux différents logiciels utilisés par les services de la commune et à l'article 65818 ainsi que les droits de diffusion versée à la SACEM		

Chapitre 66 – Charges financières	131 955 €
Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et des ICNE. Ce chapitre augmente de 11 % par rapport à 2025 pour prendre en compte le remboursement des intérêts intercalaires de l'emprunt relatif à la construction de la nouvelle restauration scolaire (déblocage des fonds au fur et à mesure de l'avancement des travaux – 1^{ère} échéance prévue en septembre 2026)	

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	583 051,85 €
La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 583 051,85 €.	

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Article 6811	Dotations aux amortissements	372 202 €
Cette somme prend en compte la dépréciation des biens acquis par la commune. Elle est calculée chaque année, en fonction des durées d'amortissement prévues pour chaque bien. Elle se retrouve en recettes d'investissement, au chapitre 040.		

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à la location des bâtiments communaux et à la mise à disposition du domaine public.

	Budget primitif 2025 (hors DBM*)	Budget primitif 2026	Evolution 2025-2026
013- Atténuation de charges	5 000,00 €	1 500,00	-70,00%
70- Produits des services	779 699,66 €	787 616,79	1,02%
73- Impôts et taxes	1 762 707,30 €	1 808 030,00	2,57%
731- Impositions directes	3 335 653,00 €	3 415 000,00	2,38%
74- Dotations et participations	1 343 308,00 €	1 344 664,75	0,10%
75- Autres produits de gestion courante	261 417,65 €	233 587,92	-10,65%
76- Produits financiers	36,00 €	36,00	
77- Produits exceptionnels	0,00 €	0,00	
78- Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00	
Total des recettes réelles fonctionnement	7 487 821,61 €	7 590 435,46 €	1,37%
042- Opération d'ordre	9 422,70 €	9 422,70	
R002 - Résultat N-1	412 274,39 €	725 647,99	
Total	7 909 518,70 €	8 325 506,15 €	

* DBM = décision budgétaire modificative

Détail des recettes de la section de fonctionnement

Il existe trois types de recettes de fonctionnement pour la commune :

- Les recettes encaissées au titre des prestations à la population (environ 787 600 €) – chapitre 70
- Les impôts et taxes (environ 5 millions d'euros) – chapitres 73 et 731
- Les dotations et participations de l'Etat (un peu plus d'1,3 million d'euros) – chapitre 74

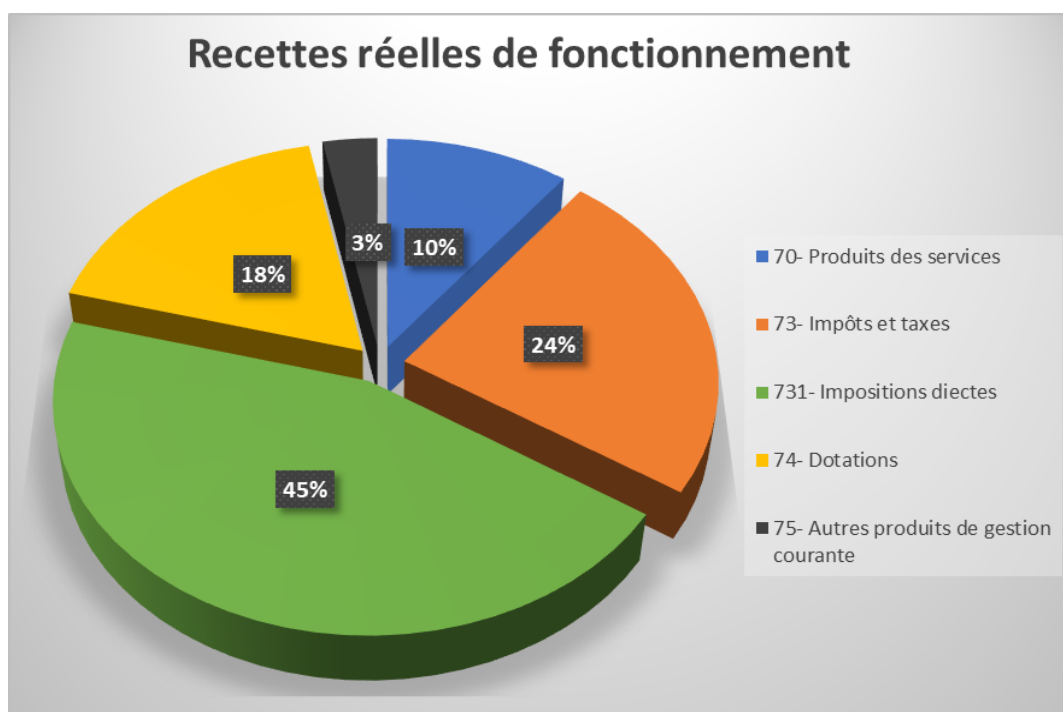
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses		
Article 70323	Redevances d'occupation du domaine public communal	98 644 €
Ces recettes correspondent aux redevances pour les réseaux (EDF, GDF, fibre optique), pour les antennes situées sur les bâtiments publics, pour l'utilisation des chemins et voies communales par la carrière du bois de la Garenne et pour l'occupation du domaine public par les chantiers sur la voirie (échafaudages).		
Article 7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	37 300 €
Il s'agit des ventes de billets pour les spectacles au centre M. Polnareff.		
Article 70631	A caractère sportif	39 948 €
Ces recettes correspondent à la location du gymnase et du centre sportif au collège, réglée par le SMIVOS. Le tarif est fixé pour 2026 à 25,03€ de l'heure.		
Article 70632	A caractère de loisirs	18 840 €
Ces recettes correspondent à la participation des familles aux classes de découverte, au séjour au zoo de Beauval, le séjour été des ados ainsi que les sorties organisées dans le cadre de l'espace jeune.		
Article 7067	Redevances et droits des services périscolaires	459 600 €
Il s'agit des paiements des familles pour la restauration, l'accueil périscolaire, l'étude, les mercredis et vacances. Le montant a été estimé avec prudence par rapport au réalisé 2025 : 522 000 €, pour prendre en compte l'élargissement du tarif à 1€ pour la restauration scolaire à deux tranches supplémentaires		

Article 70841	Aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse	110 000 €
Ces montants correspondent aux salaires des agents du service Assainissement, payés sur le budget général de la commune et remboursés par le budget Assainissement.		
Article 70878	Par d'autres redevables	10 200 €
Sont inscrites sur cet article, les sommes refacturées aux locataires de la commune pour les charges (eau, électricité, chauffage), les encaissements relatifs au repas des anciens et la refacturation à la commune de Marles-en-Brie la restauration scolaire des enfants résidant dans leur commune mais qui sont inscrits aux écoles de Fontenay-Trésigny		
Chapitre 73 – Impôts et taxes		
Article 73211	Attribution de compensation	1 482 787 €
L'attribution de compensation représente un montant certain de 1 482 787 € car il s'agit de la somme votée par la Communauté de Communes du Val Briard, inchangée depuis plusieurs années.		
Article 73221	Fonds Nationale de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	25 243 €
C'est un mécanisme pérenne d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.		
Article 73331	Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)	300 000 €
C'est un dispositif de péréquation horizontale spécifique créé pour améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France de plus de 5 000 habitants, en particulier celles supportant des charges sociales spécifiques et disposant de faibles ressources fiscales. La commune qui est bénéficiaire de ce fonds, a vu son montant diminuer de 49 233 € entre 2021 et 2024. Par prudence, le montant inscrit au budget primitif est de 300 000 € contre 347 769 € perçus en 2025.		
Chapitre 731 – Impositions directes		
Article 73111	Impôts directs locaux	2 990 000 €
Les prévisions pour les recettes fiscales 2026 sont établies sur la base d'un maintien des taux votés en 2024 : 43,11% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 65,63% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 11,99% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, tel que proposé au conseil municipal et avec un taux d'évolution nationale des bases pour les locaux d'habitation de + 0,9% et de 0,2% pour les locaux professionnels.		
Article 73118	Autres contributions directes	5 000 €
Ce compte a été créé lors du passage à la M57, il vise à comptabiliser les rôles supplémentaires (produit des régularisations sur les exercices antérieurs des contributions directes).		
Article 73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	270 000 €
Les taxes additionnelles sur les droits de mutation ont été évaluées au regard de la somme perçue en 2025 : 274 621 €.		
Article 73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	150 000 €
La taxe sur la consommation finale d'électricité fluctue en fonction des consommations réelles des ménages et des entreprises tréfontaines (réalisé 2025 : 153 172 €).		

Chapitre 74 – Dotations et participations	1 344 665 €
Les dotations (articles 74111, 741121 et 741127) sont stables par rapport au budget primitif 2025 avec un total de 985 000 € environ.	
A l'article 744, le FCTVA est calculé en fonction des dépenses de fonctionnement éligibles effectuées lors de l'exercice précédent. Il est évalué à 10 000 €.	
A l'article 7478222, l'aide annuelle de la CAF sur le fonctionnement périscolaire, de la restauration scolaire et de l'extrascolaire est perçue pour environ 222 000€. A cet article apparaît également la subvention relative à la mise en place à la cantine à 1€ pour 20 000€.	

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**233 588 €**

Sont notamment regroupés dans ce chapitre les loyers reçus par la commune pour 162 584 € (article 752), les provisions pour charges des professionnels de santé installés à la Maison de Santé pour 15 000 € ainsi que les remboursements par l'assurance de la commune des arrêts des agents publics.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement**2) Section d'investissement**

Dépenses d'investissement

	Budget primitif 2025 (hors DBM*)	Budget primitif 2026	Evolution 2025-2026
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	55 207,58	
16- Emprunts et dettes assimilées	359 461,13 €	475 566,93	32,30%
20- Immobilisations incorporelles	36 263,60 €	43 850,00	20,92%
204- Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00	
21- Immobilisations corporelles	692 812,67 €	567 892,53	-18,03%
23- Immobilisations en cours	4 783 711,42 €	938 914,21	-80,37%
45811- Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	5 872 248,82 €	2 081 431,25 €	-64,55%
040- Opérations d'ordre transfert entre sections	9 422,70 €	9 422,70	
041- Opérations patrimoniales	350 021,80 €	75 170,19	
Total des dépenses d'invest de l'exercice	6 231 693,32 €	2 166 024,14 €	
D001- Solde année N-1	779 478,64 €	0,00	
Restes à réaliser N-1	425 619,33 €	3 487 713,81	
Total	7 436 791,29 €	5 653 737,95 €	

*DBM = décision budgétaire modificative

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit principalement du remboursement du capital des emprunts en cours, pour un montant de 475 566,93 €. Les intérêts sont payés au chapitre 66 de la section de fonctionnement.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (études)

43 850 €

Sur ce chapitre, aux articles 202 – 2031 et 2033, sont notamment prévus :

- Des frais d'étude dans le cadre du projet de réhabilitation thermique du Groupe Scolaire Paul Langevin pour 10 000 €,
- Des frais de géomètre pour le bornage de parcelles pour 2 500 €
- Des frais à hauteur de 7 000 € pour la réalisation d'un diagnostic des installations thermiques des bâtiments communaux,
- Des frais d'études complémentaires dans le cadre du projet de la construction de la nouvelle restauration scolaire du Groupe Scolaire Jules Ferry pour un montant de 4 500 €,
- Des frais d'insertion dans des journaux d'annonces légales pour les procédures de modification du plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en cours pour 4 000 €,
- Des frais de publication dans des journaux d'annonces légales dans le cadre du projet de la réhabilitation thermique du Groupe Scolaire Langevin pour un montant de 1 000€.

Les études déjà engagées au cours des exercices précédents et non terminées apparaissent en restes à réaliser pour 148 807,35 €.

A l'article 2051 sont prévus les droits annuels pour les différents logiciels-métiers utilisés par les services municipaux ainsi que la maintenance et la sécurité informatique, et l'évolution du logiciel du service enfance pour un montant de 11 500 €.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	
Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Lavoisier, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDESM apparaissent en restes à réaliser pour 30 725,39 €.	

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (projets d'investissement)		567 893 €
Article 2116	Cimetière	5 000 €
A cet article est prévu la réalisation d'un revêtement minéral ou l'engazonnement du cimetière.		
Article 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 000 €
L'aménagement du parc du château apparait à cet article pour 2 000 €, notamment la réfection d'un mur endommagé par la chute d'arbres lors des intempéries.		
Article 21312	Bâtiments scolaires	60 000 €
Il est prévu le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Jules Ferry, ainsi que la création d'un dallage d'une classe.		
Se retrouve en restes à réaliser la dépense relative à la fourniture et la pose de vitrages à l'école maternelle Ferry et l'école maternelle Langevin pour un montant de 1 966 €.		
Article 21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	134 650 €
Sont notamment inscrites ici des sommes dédiées aux travaux dans les bâtiments communaux (programme de rénovation des chaudières pour 55 000 €, la conformité ERP et l'accessibilité pour 39 650 €, installation d'une alarme intrusion et contrôle d'accès au complexe sportif Pierre Curé pour 10 000 €)		
Article 2151	Réseaux de voirie	104 500 €
Il est prévu la reprise des îlots centraux sur le boulevard Etienne Hardy pour 18 000 €, la mise en sécurité des nids de poule pour 14 500 €, la création de trottoirs Rue Lavoisier pour 47 000 €.		
Article 2152	Installations de voirie	29 500 €
Il est notamment prévu à cet article l'achat de mobilier urbain, panneaux de ville, bancs, barrières de circulation pour 4 000 € et la mise en conformité des feux (Pasteur/Verdun/de Gaulle) pour 25 500 €.		
Article 21534	Réseaux d'électrification	15 000 €
Sont notamment prévues divers travaux électriques sur l'éclairage public.		
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	66 000 €
Sont prévus à cet article : la fourniture et la pose d'un système de vidéoprotection au niveau de la place de l'église pour un montant de 10 000 € ainsi que le remplacement d'une caméra de lecture de plaques et d'une caméra de vidéosurveillance défectueuses pour un montant de 2 000 €, l'acquisition d'un micro-tracteur pour entretenir le complexe sportif Pierre Curé pour 40 000 € et l'acquisition de matériels divers pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments (souffleur à dos, taille haie à perche, débrousailluse, petit matériel divers, karcher à eau chaude etc. ...).		
Article 21838	Matériel de bureau et matériel informatique	32 538 €
Est prévu à cet article le remplacement du serveur vidéo et stockeur NAS de la police municipale qui sont défectueux pour 11 650 €. Le renouvellement du matériel informatique courant pour les services communaux est inscrit également ici. Il est prévu également de remplacer les TNI de la classe 7 de l'élémentaire Paul Kangevin pour un montant de 5 250 €.		
Article 21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	9 439 €
Sont prévus à cet article le mobilier scolaire demandé par les directrices des écoles, notamment de nouvelles tables et chaises pour la classe 7 de l'élémentaire Jules Ferry pour 6 497 €, des tables d'activités pour la maternelle Paul Langevin pour 1 044 €.		

Article 21848	Autres matériels de bureau et Mobiliers	26 640 €
Du mobilier est budgété pour les services de la commune, pour finaliser l'aménagement de la maison des ados, l'achat de lits superposés, de tables et de casiers à chaussures pour le centre de loisirs.		
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	55 926 €
Sont regroupés ici l'acquisition de matériels, équipements et électroménagers pour les services municipaux, les écoles, les cantines, le centre culturel ainsi que l'acquisition d'aires de jeux ludiques (10 000 €), l'acquisition d'équipements pour la police municipale pour 3 000 €, l'acquisition de rideaux thermiques pour certaines classes du groupe scolaire Langevin et l'école élémentaire Ferry pour 7 200 €, d'un panneau d'affichage extérieur pour l'entrée de la mairie (1 000 €) et l'achat de bancs et de poteaux et filets de badminton pour le centre sportif Profit pour 4 100 €.		

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Ce chapitre regroupe les projets de voirie et de construction :

- **Le remplacement du sol motricité de l'école maternelle Ferry dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire et de 2 classes de maternelle au groupe scolaire Jules Ferry** pour un montant de 12 480 € TTC
- **La phase 3 du plan pluriannuel de 2024 à 2026** pour la réfection de l'éclairage public en remplaçant les lampes par des LED plus économes en énergie pour un montant de 32 594 € TTC pour 2026.
- **La 1^{ère} phase du projet de rénovation thermique du groupe scolaire Paul Langevin** pour un montant de 895 280 € TTC.

Les projets suivants apparaissent en restes à réaliser (RAR) :

- **Le solde des travaux de la construction d'un restaurant scolaire et de 2 classes de maternelle au groupe scolaire Jules Ferry** pour un montant de 3 171 232 €.
- **Le solde du programme pluriannuel de rénovation des éclairages intérieurs en LED** pour un montant de 8 398 € TTC.
- Les missions de contrôle technique et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour **la construction d'un restaurant scolaire et de 2 classes de maternelle au groupe scolaire Jules Ferry** pour un montant de 3 808 € TTC.

Recettes d'investissement

	Budget primitif 2025 (hors DBM*)	Budget primitif 2026
10- FCTVA, taxe d'aménagement	201 900,37	228 000,00
1068- Réserves	779 478,64	437 744,98
13- Subventions d'investissement	413 600,00	3 600,00
16- Emprunts	3 300 000,00	755 000,00
23- Immobilisation en cours	0,00	0,00
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024- Cession d'immobilisations	400 000,00	150 000,00
45821- Opérations pour compte de tiers	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement	5 094 979,01 €	1 574 344,98 €
021- Virement de la section de fonctionnement	289 795,19	583 051,85
040- Recettes d'ordre	326 936,53	371 202,10
041- Opérations patrimoniales	350 021,80	75 170,19
Total recettes invest de l'exercice	6 061 732,53	2 603 769,12
R001- Solde année N-1	0,00	127 605,67
Restes à réaliser	1 375 058,76	2 922 363,16
Total	7 436 791,29 €	5 653 737,95 €

* DBM = décision budgétaire modificative

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

La somme à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 583 051,85 €.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation

La cession du pavillon situé au 46 square Léonard De Vinci, est inscrite à ce chapitre pour 150 000 €.

Chapitre 10 – Immobilisations corporelles

Ce sont les sommes perçues au titre de la récupération de la TVA (FCTVA pour 180 000 €) et le produit de la taxe d'aménagement (environ 48 000 €).

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Est prévue pour 2026 la subvention de 3 600 € de la Communauté de Communes du Val Briard au titre d'un fonds de concours.

1 422 363,16 € sont inscrits en restes à réaliser dont 468 000 € de la Région Ile-de-France, 420 000 € du Département et 256 960 € au titre de la DETR pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire et de 2 salles de classe maternelle au sein du groupe scolaire Jules Ferry, 250 000 € de la Région Ile-de-France pour la réhabilitation thermique Phase 1 du Groupe Scolaire Paul Langevin, 11 343 € du département pour la réalisation d'une étude préalable au titre de la restauration de l'église, 16 060,16 € de l'Etat dans le cadre du fonds vert pour la 2^{ème} phase du plan pluriannuel de réfection en LED de l'éclairage public.

Chapitre 16 – Emprunts

L'emprunt inscrit au budget 2026 concerne les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire Paul Langevin pour un montant de 755 000 €.

La réalisation de cet emprunt sera mise à l'étude en cours d'année, ainsi qu'un ajustement des montants en fonction des prévisions de dépenses qui seront affinées au fil de l'année.

1 500 000 € sont inscrits en reste à réaliser et concernent le solde à percevoir de l'emprunt contracté pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire et de 2 classes de maternelle au sein du groupe scolaire Jules Ferry. Un premier versement de 500 000 € a été perçu en 2025.

3) Données synthétiques du Budget Général

Principaux ratios du budget primitif 2026

Ci-dessous les principaux ratios concernant le prévisionnel 2026, comparés au BP 2025 :

Pour 5934 habitants en 2025 et 6 038 habitants en 2026
(dernier chiffre fourni par l'INSEE)

	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 228,98 €	1 220,81 €
Produit des impositions directes / population	497,25 €	565,58 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 261,85 €	1 257,11 €
Dépenses d'équipement brut / population	929,02 €	834,44 €
Encours de dette / population	575,57 €	946,07 €
DGF / population	165,66 €	163,13 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,39%	58,87%
Dép. de fonc. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonc.	102,20%	103,35%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	73,62%	66,38%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	45,61%	75,26%

État de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget Général pour l'exercice 2026 est annexé à la note.

III. Budget Eau

Les principaux équilibres du budget de l'Eau, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2026	Résultat reporté 2025	Montant d'équilibre	BP 2026	Restes à réaliser 2025	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget de l'Eau	Dépenses	316 304,88 €		316 304,88 €	119 573,44 €	2 263,14 €		121 836,58 €
	Recettes	200 307,04 €	115 997,84 €	316 304,88 €	47 914,01 €	- €	73 922,57 €	121 836,58 €

1) Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Il est notamment prévu pour 2026 :

- ⇒ L'accompagnement de la commune par l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la DSP Eau la 3^{ème} année, pour 10 800 €,
- ⇒ L'interconnexion de la Brie Centrale pour 127 254 €,
- ⇒ Des provisions pour des travaux d'entretien notamment sur les châteaux d'eau,
- ⇒ Les intérêts de l'emprunt sollicité en 2018 pour 335,88 €.
- ⇒ La dotation aux amortissements pour 18 320,94 €,
- ⇒ Le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour performance du réseau d'eau potable perçue en 2025 pour 30 000 €.

Recettes d'exploitation

La décision prise en 2021 d'augmenter la surtaxe de l'eau de 20 centimes par m³, a permis de rééquilibrer le budget de l'eau.

Les recettes afférentes à cette surtaxe permettent aujourd'hui de couvrir les dépenses incompressibles de 127 300 € liées à la participation à l'Interconnexion (travaux réalisés pour assurer la fourniture d'eau potable de qualité).

Les recettes sont en légèrement augmentation au vu du réalisé 2025 de la surtaxe qui est de 192 000 €, soit une hausse d'environ 4% par rapport au montant inscrit au budget primitif de 2025.

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Sont inscrits en dépenses d'investissement des frais d'étude dans le cadre de futurs travaux de réfection de l'avenue du Général de Gaulle, le remboursement en capital de l'emprunt et des provisions pour des travaux.

Recettes d'investissement

L'excédent d'investissement reporté de 2025 permet d'abonder de 73 922,57€ la section d'investissement.

La somme inscrite au chapitre 021 « *Virement de la section d'exploitation* » contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 25 593,07 €.

Etat de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget de l'Eau pour l'exercice 2026 est annexé à la note.

IV. Budget Assainissement

Les principaux équilibres du budget Assainissement, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2026	Résultat reporté 2025	Montant d'équilibre	BP 2026	Restes à réaliser 2025	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Assainissement	Dépenses	615 440,53 €		615 440,53 €	530 597,97 €	33 675,00 €		564 272,97 €
	Recettes	507 308,27 €	108 132,26 €	615 440,53 €	486 224,90 €		78 048,07 €	564 272,97 €

Ce budget est dédié à la gestion du Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC), du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) et à la gestion en régie de la station d'épuration. Ce service emploie 3 agents à temps complet.

1) Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	332 020 €
---	------------------

Les charges courantes d'exploitation recouvrent toutes les matières premières nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration, les fournitures d'entretien et d'équipement.

Les dépenses inscrites à l'article 622 (rémunérations d'intermédiaires et honoraires) pour 50 000 € correspondent aux frais des analyses régulières des eaux (pour le suivi de l'efficacité de la station par la Police de l'Eau), aux coûts liés à l'épandage des boues pour 15 000 € ainsi qu'aux coûts relatifs au compostage des boues pour 22 000 €. En effet, pour rappel, l'aire de stockage des boues n'est plus en capacité de recueillir toutes les boues traitées avant l'épandage qui a lieu une fois par an. Par conséquent, il a été nécessaire de passer une convention en 2024 avec le Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (SMAB) pour permettre le compostage d'une partie des boues produites.

Il est prévu également des crédits pour la réalisation de la campagne PFAS, qui consiste à une campagne de plusieurs prélèvements et analyses de PFAS mise en œuvre par l'arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines.

Un montant de 11 000€ est inscrit à l'article 63713 pour prendre en compte le reversement à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif perçue en 2025.

Chapitre 012 – Charges de personnel	110 000 €
--	------------------

Il s'agit des rémunérations des agents du service, qui sont reversées au budget général.

Chapitre 66 – Charges financières	6 396 €
--	----------------

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et des ICNE. Les charges financières sont en hausse pour tenir compte d'un emprunt à solliciter pour les travaux d'investissement.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500 €
--	--------------

C'est une provision pour permettre, le cas échéant, le remboursement d'un titre annulé ayant été émis sur un exercice antérieur.

Recettes d'exploitation

Cette section bénéficie d'un report de l'excédent de fonctionnement de 108 132,26 €.

Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services	440 406€
Au chapitre 70 apparaissent les recettes liées à la redevance d'assainissement collectif perçue de la part des ménages raccordés au réseau. La recette inscrite au budget est de 395 906 €. Sont aussi perçues à ce chapitre les participations liées aux contrôles et celles pour les raccordements au réseau pour 20 500 €. Sont aussi perçues les recettes liées à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour un montant de 24 000 €, qui seront reversées en 2027 à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.	

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles
Sont notamment prévues à ce chapitre les dépenses liées à la publication de la consultation relative aux travaux de réhabilitation de la filière boue.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles
A ce chapitre sont inscrites pour 2026 les dépenses suivantes : • L'extension de l'alarme intrusion pour 1 500 €, • L'acquisition d'un équipement ITV permettant aux agents du service assainissement d'effectuer en régie l'inspection par caméra des réseaux pour 8 000 €, • L'acquisition d'un liner vis de transfert pour un montant de 1 300 €, • L'acquisition d'un palan manuel à chaîne 500 kg pour un montant de 3 000 €, • Les travaux de raccordement du 7 avenue du Général Leclerc pour un montant de 11 060 €.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours
Sont prévus à ce chapitre 343 000 € pour les travaux de réhabilitation de la filière boue.

Recettes d'investissement

L'exercice 2025 se clôture avec un excédent en investissement de 78 048,07 € (19 755,39 € à la clôture de l'exercice 2024). Cet excédent est reporté en recettes d'investissement au chapitre R001.

Un emprunt à hauteur de 300 000€ est inscrit au chapitre 16 pour permettre la réalisation des travaux décrits ci-avant.

État de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget Assainissement pour l'exercice 2026 est annexé à la note.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des PV, budgets, comptes et arrêtés.